

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 8 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Thennes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, VAN OOTEGHEM J. Michel, JUBERT Patrick, VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, WABLE Vincent, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, CHARLES Gilles, LEVASSEUR Roger, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert, VIOLETTE Paul

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. DOVERGNE Alain de M. COTTARD Yves, M. SURHOMME Alain de M. DESROUSSEAUX Eric, WABLE Vincent de Mme MENARD Sergine, M. MOURIER Francis de M. GAWLIK Jérémy, BEAUMONT Joël de CARON Hubert, JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, DEMOUY Bertrand de TESTART Laëticia, NOCHEZ Didier de PARENTY Vincent, LAMOTTE Dominique de RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, BERTOUX Julia, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëticia, DEMORSY Roselyne  
Messieurs BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, GAWLIK Jérémy, CARON Hubert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67  
Membres présents : 43  
· dont suppléé : 0

Membres représentés : 10

Votants : 53

Date de la convocation  
2 décembre 2022

Secrétaire de séance :  
M.VERONT Fabrice

OBJET : ROD de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la CCALN pour les exercices 2017 et suivants – Rapport sur les actions entreprises à la suite des recommandations.

Vu le Rapport d'Observations Définitives de la Chambre régionale des comptes et la réponse de la CCALN notifiés le 16 août 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2021-04.11.01 Feuillet 440 du 04 novembre 2021 actant l'examen du ROD,

Vu les termes de l'article L 243-9 du Code des juridictions financières qui dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'EPCI à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués ».

### Recommandations (Rappels au droit - régularité)

- Assurer la conformité des comptes avec les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 sur les points suivants :

\*comptabilité d'engagement (2.2.2 page 12 du ROD),

\*\*concordance de l'état de l'actif et de l'inventaire (2.2.3 page 14 du ROD),

\*\*\* *comptabilisation des emprunts dans les comptes de gestion et les comptes administratifs (2.2.5 page 16 du ROD)*

\* Afin de fiabiliser ses comptes, la CCALN s'est organisée afin de mettre en œuvre des procédures internes aboutissant à la tenue d'une comptabilisation des engagements (cf Etats des engagements des principaux Budgets de la CCALN au 30.11.2022 PJ n° 1)

\*\* Déjà entrepris avec le précédent Conseiller aux Décideurs Locaux (Mme Aurore KINS), les travaux de rapprochement des états de l'Actif et du Passif sont toujours en cours. Un nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux a été nommé le 1<sup>er</sup> septembre. Deux réunions avec les services Comptabilité de la CCALN ont déjà eu sur ce thème : les 05 et 19 octobre. Les rapprochements des états d'inventaires sont particulièrement complexes.

\*\*\* Comme pour le point précédent, le travail de rapprochement des emprunts est en cours.

L'attestation produite en PJ n° 2 par M. CARDOT confirme ces deux derniers engagements.

- *Mettre un terme au versement de la prime annuelle dont bénéficiaient les agents de la crèche les Pt'Hiboux avant leur transfert à la CCALN, conformément à la délibération du 2 mai 2019.*

A l'appui de la PJ n° 3, la Chambre pourra constater sur la base des arrêtés individuels et des fiches de paie anonymisés d'un agent de la crèche Les P'tits Hiboux (crèche de Moreuil transférée à la CCALN le 1<sup>er</sup> juillet 2019) que la prime « 1984 ou de fin d'année » a été bien été versée en Novembre 2019, évènement que l'on retrouve en Mai et Novembre 2020 et qui disparaît effectivement en 2021.

#### Recommandations (Performance)

##### - Engager une réflexion sur la réduction du nombre de budgets annexes

La CCALN a supprimé trois Budgets Annexes (BA) « facultatifs » par délibération du Conseil communautaire du 29.04.2021 (reprise en PJ4) : BA Luce Ru Margot Ru de l'Equipée, BA SPANC et BA Résidence de la Bonneterie.

En raison de la prise des compétences Eau et Assainissement, la CCALN a créé deux BA (conformément à l'article L.2224-1 du CGCT) : le BA RASPA Régie Autonome du Service Public de l'Assainissement (transformation du BA SPANC) et le BA RASPE Régie Autonome du Service Public de l'Eau, soit 2 SPIC.

Sont maintenus :

- en raison de leur caractère « obligatoire » les trois BA des zones d'activités (Moreuil, du Santerre et du Val de Noye)
- en raison des recommandations de l'instruction M14, le BA Complexe Sportif puisque partiellement assujetti à la TVA,
- en raison du suivi des services publics gérés en régie, les BA Déchets Ménagers et Petite Enfance

- *Supprimer les régies à autonomie financière de l'Office du Tourisme et du centre aquatique et en faire des régies directes*

Le 24 janvier 2022, le Bureau communautaire a entériné par voie de délibération une étude confiée au cabinet Sémaphores sur les différents modes de gestion applicables au Centre Aquatique ALMEO. Cette étude a été suivie par le Conseil d'Administration de la Régie de gestion d'ALMEO. Les conclusions seront présentées en Conseil communautaire du 08 décembre 2022 et feront l'objet d'une délibération qui sera annexée au présent rapport (PJ 5).

Le sort du mode de gestion de la Régie de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye fera lui aussi l'objet d'une délibération du Conseil communautaire le 08 décembre 2022 (PJ 5).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

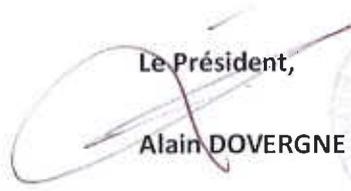
- Prend acte du présent rapport des actions que la CCALN a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes
- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré, le 08 décembre 2022  
à Grivesnes**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 09/12/22

Affiché le ....12/12/2022

  
Le Président,  
Alain DOVERGNE

